

<https://www.snetap-fsu.fr/Statut-des-AESH-et-conditions-de-travail-et-de-remuneration-des-AESH-le-SNETAP.html>



Statut des AESH et conditions de travail et de rémunération des AESH, le SNETAP-FSU avec l'Elan Commun poursuit ses actions

Date de mise en ligne : mercredi 28 janvier 2026

- Métiers - AESH - Actualités, mobilisations... -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le mercredi 21 janvier 2026, le Collectif [AESH](#) du SNETAP-[FSU](#) a rencontré le Service des Ressources Humaines du Ministère de l'Agriculture (le matin) et Madame la Députée Soumya BOUROUAHA du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine (l'après midi).

[AESH](#) en [CDI](#), le SNETAP-[FSU](#) rencontre le SRH et continue de faire avancer la cause des collègues

C'est donc un échange avec le service des ressources humaines du Ministère qui a eu lieu le mercredi 21 janvier 2026 pour évoquer des situations individuelles pour lesquelles les collègues attendaient la régularisation de leur situation et une ancienneté non prise en compte. C'est désormais le cas pour des collègues notamment de Bretagne et Nouvelle Aquitaine. Nous avons également abordé des problèmes plus généraux à savoir le suivi des carrières et tout particulièrement la nécessaire automaticité du passage des échelons tous les trois ans, mais aussi les remplacements d'agent.e en arrêt maladie, la prime transport, la situation des mi-temps thérapeutiques...

Enfin, pour avancer sur tous ces sujets, nous avons rappelé notre demande de tenue d'un GT [AESH](#) issu du Comité Social d'Administration Ministériel (GT accepté par le Ministère en mai dernier) afin de traiter de tous les AESH liés aux conditions d'exercice du métier et aux droits des collègues (mobilité, formation, suivi de la carrière...).



Statut des AESH, le collectif rencontre la députée Soumya BOUROUAHA

Ce même jour, nous avons rencontré, à l'Assemblée Nationale, Mme la Députée de Seine-Saint Denis, Soumya BOUROUAHA. En 2022 et 2025, elle a déposé deux propositions de loi pour la création d'un statut des accompagnants des élèves en situation de handicap. Un échange qui a permis de faire connaître les particularités de nos conditions de travail dans les établissements agricoles et maritimes. Madame la Députée a pu prendre conscience de la pénibilité et de la précarisation de notre situation. Cette rencontre a engagé une réflexion sur d'éventuelles actions à venir dans le cadre de son travail parlementaire. Des rencontres avec les élus que nous poursuivons afin d'obtenir la reconnaissance d'un statut pour les AESH.



Le SNETAP avec la FSU et les AESH continue d'exiger :

- Notre déprécarisation avec la création d'un statut de fonctionnaire de catégorie B
- Rémunération de temps plein sur la base de 24 H
- Une formation initiale et continue qualifiante et reconnue
- Une reconnaissance de nos missions

Nous continuons notre engagement pour une reconnaissance réelle des AESH.

Lire aussi la mobilisation paie, la FSU avec l'intersyndicale impose l'ouverture de négociations aux ministères